



Réforme de la maturité gymnasiale: aux cantons d'agir

Après l'adoption par le Conseil fédéral de la révision de la maturité gymnasiale, c'est au tour des directrices et directeurs cantonaux de l'éducation d'agir. Il leur revient en effet de mettre en œuvre dans leur canton les nouvelles exigences minimales en vigueur au niveau national pour la maturité, de manière viable sur la durée, et de saisir les opportunités manquées à l'échelle nationale.

Après l'adoption par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de la révision de l'ordonnance et du règlement sur la reconnaissance de la maturité (ORM/RRM), le Conseil fédéral lui a emboîté le pas. L'économie maintient sa position: **elle aurait souhaité une réforme beaucoup plus audacieuse et tournée vers l'avenir**. Néanmoins, il s'agit maintenant de mettre en œuvre rapidement les éléments positifs de la réforme dans les cantons et d'œuvrer dans le sens d'une vraie réforme de la maturité. La nouvelle ordonnance se contente en effet de définir des exigences minimales. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre suffisante qu'il convient d'utiliser.

APTITUDE GÉNÉRALE AUX ÉTUDES: LES COMPÉTENCES DE BASE DOIVENT ÊTRE ACQUISES PAR TOUS

L'avantage principal de la maturité suisse est l'accès sans examen aux universités et hautes écoles. Il est impératif de préserver cette aptitude générale aux études. Dès lors, il est réjouissant que l'ORM mentionne l'importance des compétences de

base nécessaires pour toutes les filières. Malheureusement, on a omis de préciser que ces compétences doivent impérativement être acquises de manière suffisante. Les gymnases doivent absolument s'assurer que les élèves qui ont obtenu leur maturité disposent aussi des compétences de base nécessaires.

LA PART DES DISCIPLINES MINT DOIT ETRE RELEVÉE

La nouvelle ORM maintient la part minimale des disciplines MINT dans le temps d'enseignement à 27%. Avec l'introduction bienvenue de l'«informatique» en tant que discipline fondamentale et l'importance croissante des compétences MINT, cette part devrait toutefois être fixée à un niveau nettement supérieur dans les cantons. En outre, les cantons devraient également tenir compte de l'importance des disciplines MINT dans la pondération des disciplines de maturité, afin que les élèves ayant des aptitudes MINT ne soient pas désavantagés.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

economiesuisse soutient l'idée d'accorder plus d'importance à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dans les gymnases. Il est désormais important que la réflexion sur le choix des études ou du futur métier soit mieux intégrée dans le quotidien scolaire. Il ne suffit pas de mettre à disposition une offre gratuite quelconque, selon l'exigence minimale prévue par l'ORM. L'orientation des élèves doit se faire sur les quatre années (six ans pour les gymnases de longue durée dans certains cantons) afin de permettre une réflexion permanente sur les forces et les faiblesses et sur une éventuelle aptitude pour certains domaines professionnels.

OPPORTUNITÉS MANQUÉES: LES SAISIR AU NIVEAU CANTONAL

Malheureusement, plusieurs occasions ont été manquées dans le cadre de la présente réforme. Les cantons peuvent cependant profiter des changements qui s'annoncent pour entreprendre des réformes plus poussées. Il serait par exemple positif que tous les cantons suivent l'exemple du canton d'Argovie et ne proposent les options spécifiques et complémentaires qu'au cours des deux dernières années du gymnase. Il a été prouvé que c'est préférable, car les élèves connaissent mieux leurs aptitudes et leurs préférences après au moins deux ans de gymnase et le choix des études à venir est plus proche. Il est avéré qu'en reportant ce choix, les élèves et en particulier les jeunes femmes choisissent nettement plus souvent une option spécifique parmi les branches MINT.

De même, la question de l'assurance qualité devrait être prise au sérieux, et des indicateurs standardisés permettant des comparaisons entre les cantons et les écoles devraient être mis en œuvre. Pour ce faire, il est notamment possible d'effectuer une analyse standardisée de la valeur ajoutée, qui compare les compétences des élèves à leur entrée au gymnase et au moment où ils le quittent.